



**Projets de cotisations, contributions et participations**  
**Projet de budget 2020-2021**  
**Autres mesures**

**Assemblée générale du 3 avril 2020**



**Projets de cotisations, contributions et participations**  
**Autres mesures**

<b>COTISATIONS</b> <b>2020-2021</b>
--

Chasseur ("timbre FDC") :

- cotisation validation annuelle : 90 € ;
- cotisation validation temporaire 9 jours : 45 € ;
- cotisation validation temporaire 3 jours : 22.50 €.

Titulaires droits de chasse ("adhésion FDC territoires") :

- cotisation personne physique ou morale titulaire de droits de chasse sur des terrains situés dans le département et bénéficiaire d'un plan de chasse ou de gestion : 90 € ;
- cotisation autre personne physique ou morale titulaire de droits de chasse sur des terrains situés dans le département : 90 €.

<b>CONTRIBUTIONS</b> <b>2020-2021</b>
--

Contribution par animal à tirer

- chevreuil : 18 € ;
- cerf, biche ou jeune : 83 €.

Pour le chevreuil, lorsqu'une sous-unité de gestion est classée en niveau orange ou en niveau rouge, des actions visant à maîtriser des effectifs des populations sont mises en œuvre selon les modalités suivantes :

Classement orange :

Sur l'ensemble de la sous-unité de gestion cynégétique, relèvement de la norme d'attribution avec un objectif de réduction des populations. Ajustement des quotas de prélèvement de tous les attributaires de la sous-unité à hauteur de la norme. Durant cette période, pour chaque animal à tirer attribué en plus du quota initial, le montant de la contribution dont chaque attributaire doit s'acquitter est remboursé par la fédération, après confirmation du prélèvement par le technicien de secteur.

Classement rouge :

Sur l'ensemble de la sous-unité de gestion cynégétique, relèvement de la norme d'attribution avec un objectif de forte réduction des populations. Ajustement des quotas de prélèvement de tous les attributaires de la sous-unité à hauteur de la norme. Durant cette période, pour chaque animal à tirer attribué en plus du quota initial, le montant de la contribution dont chaque attributaire doit s'acquitter est remboursé par la fédération, après confirmation du prélèvement par le technicien de secteur.

<b>PARTICIPATIONS (al.5 art. L. 426.5 Code de l'environnement)</b> <b>2020-2021</b>
--

Participation personnelle des chasseurs :

- Participation par validation départementale annuelle : 15 €.
- Participation par validation départementale temporaire 9 jours : 8 €
- Participation par validation départementale temporaire 3 jours : 4 €

- Participation des territoires (bénéficiaires plan de chasse ou plan de gestion pour le sanglier) :
  - Sous-unité de gestion cynégétique du farguais : 340 € ;
  - Sous-unité de gestion cynégétique du mézinais : 150 € ;
  - Déclassement prévu pour Ss-UG houilleissais (340 €) et Osse (90 €)
  - Autres sous-unités de gestion cynégétique et unité Périgord : 0 €

<p><b>AUTRES MESURES</b> <b>2020-2021</b></p>
---

Validation du permis de chasser 2020-2021 :

- Les chasseurs sont invités à prendre l'attache du président de leur société communale de chasse ou de leur ACCA pour effectuer les démarches relatives à la validation du permis de chasser.
- Aucune validation n'est délivrée au guichet sauf demandes déposées par les sociétés de chasse ou ACCA avec bordereau de transmission.
- Frais de dossier / gestion pour la validation nationale : 5 €
- Pour les chasseurs sollicitant une validation départementale directement auprès du guichet de la fédération (hors e.validation et temporaires) :
  - frais de dossier : 5 € ;
  - délai d'envoi postal 10 jours.

<p><b>PROMOTIONS RECRUTEMENT</b> <b>2020-2021</b></p>
---

Accès favorisé à la chasse :

- formations à destination des candidats chaque mois, sauf durant la période de chasse à la palombe et assistance des candidats dans les démarches administratives ;
- prise en charge pour partie des frais de formation, d'inscription et de délivrance des titres, soit un montant pour le candidat en première inscription sans échec de 84 euros ;
- organisation d'une réception pour les lauréats.

Accès au permis de chasser pour les jeunes de moins de 18 ans résidant et obtenant leur examen en LOT-ET-GARONNE ou inscrits par une ACCA ou société de chasse du département :

- prise en charge totale des frais de formation, d'inscription et de délivrance des titres pour les candidats en première inscription sans échec ;
- remboursement du coût total de la première validation aux nouveaux chasseurs de moins de 18 ans validant leur permis dans l'année qui suit l'obtention du certificat de réussite à l'examen ;
- les nouveaux chasseurs ayant bénéficié de ces dispositions dès la réussite à l'examen entre le mois de décembre et le 30 juin, bénéficieront lors de la campagne suivante de la prise en charge par la fédération du montant de la cotisation annuelle (90 €) et de la participation personnelle des chasseurs (15 €).

Accès au permis de chasser pour les femmes résidant en LOT-ET-GARONNE ou inscrites par une ACCA ou société de chasse du département :

- prise en charge totale des frais de formation, d'inscription et de délivrance des titres pour les candidates en première inscription sans échec ;
- remboursement du coût total de la première validation aux femmes validant leur permis dans l'année qui suit l'obtention du certificat de réussite à l'examen ;

Parrainage pour le retour à la chasse des titulaires du permis de chasser résidant en LOT-ET-GARONNE ou inscrits par une ACCA ou société de chasse du département :

- remboursement de la participation personnelle des chasseurs (15 €) au parrain et au parrainé.

# **Projet de budget 2020-2021**

**BUDGET**  
**1<sup>er</sup> juillet 2020 - 30 juin 2021**

**CHARGES**

<b><u>FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL</u></b>	<b>2020-2021</b>	<b>2019-2020</b>
Achats marchandises, divers matériels et autres achats	17 300 €	19 000 €
Achats non stockés de matières et fournitures	51 600 €	48 900 €
Locations (locations matériels et autres locations)	25 700 €	22 700 €
Entretien, réparations et frais de maintenance	37 000 €	37 300 €
Assurances (immobilisations, responsabilités civiles et autres assurances)	11 900 €	11 900 €
Services extérieurs divers (études et recherches, frais colloques, documentation, cartes prélèvements, autres services extérieurs et dons)	17 700 €	22 050 €
Honoraires (avocats, frais analyses, expert-comptable, commissaire aux comptes) et personnels intérimaires	45 300 €	29 000 €
Communication	83 150 €	85 830 €
Frais de transport, déplacements et missions (administratif - technique - conseil d'administration)	37 500 €	40 500 €
<i>Report sur éco-contribution (frais déplacements)</i>	<i>- 2 000 €</i>	--
Frais assemblée générale	8 400 €	13 000 €
Frais réceptions et réunions	14 500 €	17 500 €
Frais téléphone et affranchissements postaux	49 000 €	51 200 €
Services bancaires	900 €	750 €
Diverses cotisations et autres prestations (FRC, FNC, FNPHFS, divers), titres annuels de validation du permis chasser et concours Saint-Hubert	11 910 €	14 248 €
Impôts et taxes sur rémunérations, formation continue	28 150 €	29 250 €
Taxes foncières et autres taxes	5 500 €	5 120 €
Rémunérations des personnels et charges sociales	588 000 €	602 170 €
<i>Report sur éco-contribution (frais de personnels)</i>	<i>- 43 847 €</i>	--
Autres prestations sociales et tickets restaurant	18 300 €	18 300 €
Subventions sociétés et groupements	128 900 €	124 700 €
Subventions diverses (associations spécialisées gibier d'eau, garde particuliers lieutenants de louveterie, ...) et indemnités piégeurs (Sylvatub)	14 800 €	14 800 €
Autres charges gestion courante	3 250 €	3 250 €
Intérêts d'emprunt	550 €	610 €

Dotations aux amortissements des immobilisations et dotations provisions	108 000 €	105 200 €
<i>Report sur éco-contribution (amortissements)</i>	<i>- 4 800 €</i>	
Impôts sur sociétés	2 600 €	2 600 €
<i>Report sur éco-contribution (frais indirects)</i>	<i>- 6 577 €</i>	
<b><u>Sous-total fonctionnement général</u></b>	1 309 910 €	1 319 878 €
<i>Total Report sur éco-contribution</i>	<i>- 57 224 €</i>	
<b><u>Total fonctionnement général</u></b>	<b>1 252 686 €</b>	<b>1 319 878 €</b>

<b><u>PRÉVENTION ET DÉGÂTS GRAND GIBIER</u></b>	<b>2020-2021</b>	<b>2019-2020</b>
Montant des indemnités versées	185 300 €	185 300 €
Financement des charges d'estimation	14 000 €	14 000 €
Achat bracelets	14 860 €	14 000 €
Achat protections cultures (matériels, clôtures et agrainage)	45 000 €	45 000 €
Frais de maintenance informatique	1 200 €	1 200 €
Prestations de service	5 500 €	3 000 €
Charges de personnels affectées à la prévention et à l'indemnisation	99 800 €	103 450 €
Coût des actions techniques d'intérêt général afférentes à la prévention des dégâts (carburant, entretien véhicule, indemnités de tournées, subventions agrainage, amortissement véhicule)	7 300 €	8 220 €
Subvention agrainage	10 000 €	5 500.00 €
Intérêts d'emprunt	850 €	1 030 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	27 000 €	20 000 €
<b><u>Total Prévention et dégâts grand gibier</u></b>	<b>410 810 €</b>	<b>400 700 €</b>

<b><u>ÉCO-CONTRIBUTION</u></b>	<b>2020-2021</b>	<b>2019-2020</b>
Frais de personnel	43 847 €	--
Frais déplacements	2 000 €	--
Amortissements	4 800 €	--
Frais indirects	6 577 €	--
<b><u>Total Éco-contribution</u></b>	<b>57 224 €</b>	<b>--</b>

<b><u>TOTAL CHARGES</u></b>	<b>1 720 720 €</b>	<b>1 720 578 €</b>
-----------------------------	--------------------	--------------------



## PRODUITS

<u>FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL</u>	2020-2021	2019-2020
Ventes aménagement petit gibier	15 000 €	15 000 €
Locations diverses et autres produits activités annexes	40 700 €	21 000 €
Subventions d'exploitation	162 440 €	165 620 €
Recettes statutaires (cotisations)	1 104 995 €	1 069 408 €
Quote-part des subventions d'investissements	29 490 €	22 850 €
<i>Report sur éco-contribution (quote-part subvention)</i>	<i>- 7 000 €</i>	
Produits financiers	24 000 €	24 000 €
Transfert de charges aide emploi	2 000 €	2 000 €
<b><u>Sous-total fonctionnement général</u></b>	<b>1 378 625 €</b>	<b>1 319 878 €</b>
<i>Total Report sur éco-contribution</i>	<i>- 7 000 €</i>	
<b><u>Total fonctionnement général</u></b>	<b>1 371 625 €</b>	<b>1 319 878 €</b>

<u>PRÉVENTION ET DÉGÂTS GRAND GIBIER</u>	2020-2021	2019-2020
Contributions plan de chasse ("Taxes plan de chasse")	179 970 €	179 970 €
Ventes pour protection des cultures	6 000 €	6 000 €
Participations personnelles des chasseurs de grand gibier (timbre grand gibier)	112 125 €	159 450 €
Participation des territoires de chasse	10 000 €	21 280 €
Reprises sur provisions	34 000 €	34 000 €
<b><u>Total Prévention et dégâts grand gibier</u></b>	<b>342 095 €</b>	<b>400 700 €</b>

<u>ÉCO-CONTRIBUTION</u>	2020-2021	2019-2020
Quote-part subvention	7 000 €	--
<b><u>Total Éco-contribution</u></b>	<b>7 000 €</b>	<b>--</b>

<b><u>TOTAL PRODUITS</u></b>	<b>1 720 720 €</b>	<b>1 720 578 €</b>
------------------------------	--------------------	--------------------

## RÉCAPITULATIF

	2020-2021		2019-2020	
	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Fonctionnement général	1 252 686 €	1 371 625 €	1 319 878 €	1 319 878 €
Prévention et dégâts grand gibier	410 810 €	342 095 €	400 700 €	400 700 €
Eco – contribution	57 224 €	7 000 €	--	--
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>1 720 720 €</b>	<b>1 720 720 €</b>	<b>1 720 578 €</b>	<b>1 720 578 €</b>

### TRANSFÉRÉ SUR COMPTABILITÉ DÉGÂTS DE GRANDS GIBIERS

- Charges personnels administratif et technique \_\_\_\_\_ 99 800 €
- Frais de fonctionnement \_\_\_\_\_ 7 300 €
  - Indemnités de tournées \_\_\_\_\_ 2 000 €
  - Carburant véhicule \_\_\_\_\_ 2 200 €
  - Assurance véhicule \_\_\_\_\_ 600 €
  - Entretien véhicule \_\_\_\_\_ 1 200 €
  - Amortissement véhicule \_\_\_\_\_ 1 300 €
- Autres charges (subvention agrainage) \_\_\_\_\_ 10 000 €

**TOTAL MONTANT TRANSFÉRÉ \_\_\_\_\_ 117 100 €**